

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2024-100 du 28 août 2024**

Objet : Aménagement d'un terrain de padel  
: Avenant n°1 au lot construction / aménagement

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;  
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;  
Vu la Décision du Président n°2024-047 du 27 mars 2024 portant attribution des marchés de travaux ;  
Considérant la proposition d'avenant ci-joint ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de padel, il est conclu, un avenant au marché de travaux avec la société **PADEL COURT** – 58 bis rue de Canteloup 33170 Gradignan.

**Article 2** : Le marché est modifié comme suit :

Marché en € HT	Avenant n°1 en € HT	Marché compris avenant en € HT
78 917.00	-665.45	78 251.55

**Article 3** : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Patrick DARV



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge ...../..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## AVENANT N° 01

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix  
Rue du 8 mai 1945 – BP 28  
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

**B - Identification du titulaire du marché public**

PADEL COURT  
58 bis rue de Canteloup  
33170 GRADIGNAN

**C - Objet du marché public**

Objet du marché public :

**Aménagement d'un terrain de padel  
Travaux de construction / aménagement**

Date de la notification du marché public : **29 mars 2024**

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **78 917.00 €**
- Montant TTC : **94 700.24 €**

**D - Objet de l'avenant**

Modifications introduites par le présent avenant :

**Devis n°01/05/2023/3PA :**

Suppression du poste gestion de l'éclairage :	- 1 450.00 € HT
Location d'un groupe électrogène :	784.55 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>- 665.45 € HT</b>

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : - **665.45 €**
- Montant TTC : - **798.54€**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **78 251.55 €**
- Montant TTC : **93 901.86 €**

#### E - Signature du titulaire du marché public

A GRADIGNAN , le 27/08/2024

*Pascal DANIEL*  
**PADEL COURT**  
SASU au capital de 1 000 €  
Siège social  
60 Bis Rue de Cantislaud - 33170 Gradignan  
APE 4752\* - RCS Bordeaux - Siret E05 600 364 00016

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

Patrick DARY

#### G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.